



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2021

PRESENTS : ALIBERT Patrick, BASSET Coralie, BESSON Jean-François, BUFFIN Corinne, CHOULET Céline, FAVREAU Frédéric, GUITTON Annie, IBARRA Florence, IGOUT Michel, MACLIN Benoit, MINGUEZ Philippe, NOILLY Daniel, TOCQUAVEN Dominique, VOLLE Jean-Luc

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : /

ABSENTS : Denis MARCHAL

Patrick ALIBERT est désigné secrétaire de séance

⇒ **Adoption du compte-rendu du 8 janvier 2021**

Le compte-rendu de la séance 8 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

1) Révision des tarifs des concessions funéraires et fixation du prix des cavurnes

Le Conseil Municipal souhaite réviser les nouveaux tarifs des concessions funéraires (emplacement 2.50m x 1.25m) et de fixer le prix des cavurnes avec couvercle en pierre (emplacement 0.50m x 0.50m).

Les nouveaux tarifs sont établis comme suit :

Concession et cavurnes avec couvercle en pierre : 30 ans : 650 euros

Concession et cavurnes avec couvercle en pierre : 15 ans : 450 euros

La répartition du produit reste inchangée soit : 1/3 pour le Centre d'Action Sociale et 2/3 pour la commune.
Les nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la présente délibération.

2) Annulation de la redevance d'occupation du domaine public terrasse année 2020

Au vu de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la redevance d'occupation du domaine public (terrasses) pour l'année 2020.

Cette annulation concerne les commerçants suivants :

- Café BERT
- Crêperie LA DINETTE
- Restaurant LA CAPITELLE
- Restaurant MARGOT
- Annie's en Provence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la présente délibération.

3) Demande de subvention auprès du Département pour le pont montée des pins

Monsieur le Maire informe les membres présents de la dégradation du pont situé Route des pins. Le coût prévisionnel total pour la réfection du pont s'élève à 35 447 euros HT.

Le plan de financement s'article comme suit :

- Aide DETR 25 % : 8 862 euros
- Aide du Département 30 % : 10 635 euros
- Apport de la collectivité 45 % : 15 950 euros

La Commune sollicite donc une aide au Conseil Départemental pour la réfection de ce pont.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réfection du pont à hauteur de 30 % et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4) Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le pont montée des pins

Monsieur le Maire informe les membres présents de la dégradation du pont situé Route des pins. Le coût prévisionnel total pour la réfection du pont s'élève à 35 447 euros HT.

Le plan de financement s'article comme suit :

- Aide DETR 25 % : 8862 euros
- Aide du Département 30 % : 10 635 euros
- Apport de la collectivité 45 % :15 950 euros

La Commune sollicite donc une aide à l'Etat au titre de la DETR pour la réfection de ce pont.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de réfection du pont à hauteur de 25 % et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Information diverse

✓ Gestion des déchets :

Les poubelles vertes vont être supprimées à la demande de la CCVD. En remplacement, certains points de collecte vont être définis pour la mise en place de conteneurs enterrés (uniquement pour les ordures ménagères).

L'ensemble de ces travaux est à l'étude avec la CCVD.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30